

Commune de Saint-Cergue  
Service des eaux  
Case postale 103  
1264 St-Cergue

Epalinges, le 12.07.2019

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 19-VD-28451

V 1



### INTRODUCTION

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Commune de Saint-Cergue  
Prélèvement du : 02.07.2019  
Date arrivée : 04.07.2019  
Effectué par : Monsieur Arnaud ANDRE  
Remarque : Analyses pour le dossier n°19-VD-27849, prélevé le 26.06.2019  
Un échantillon était non conforme

### ÉCHANTILLON(S)

19-84925	Eau de boisson dans le réseau de distribution 4361+ - Réseau de Saint-Cergue, BH089 - Réseau supérieur - Borne hydrante 89, Route de France, 1264 St-Cergue	<b>Non conforme</b>
19-84926	Eau de boisson dans le réseau de distribution 4361+ - Réseau de Saint-Cergue, RO-01 - Réseau Ouest - Centre le Vallon - Cuisine - Robinet, 1264 St-Cergue	Conforme
19-84927	Eau de boisson dans le réseau de distribution 4361+ - Réseau de Saint-Cergue, RE-02 - Réseau Ouest - C/o Derillat - Robinet extérieur, Route de la Prangine 11, 1264 St-Cergue	Conforme

### RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 19-84925

Prélèvement du : 02.07.2019  
Secteur : 4361+ - Réseau de Saint-Cergue  
Lieu de prélèvement : BH089 - Réseau supérieur - Borne hydrante 89, Route de France, 1264 St-Cergue  
Dénomination spécifique : Eau de boisson dans le réseau de distribution

## Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	60 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	1 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

- Présence d'un entérocoque / 100 ml témoignant d'une légère souillure.

Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

**Cet échantillon ne répond pas aux exigences légales pour les paramètres analysés.**

## N° d'échantillon : 19-84926

Prélèvement du : 02.07.2019  
 Secteur : 4361+ - Réseau de Saint-Cergue  
 Lieu de prélèvement : RO-01 - Réseau Ouest - Centre le Vallon - Cuisine - Robinet, 1264 St-Cergue  
 Dénomination spécifique : Eau de boisson dans le réseau de distribution

## Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	0 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

**Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.**

## N° d'échantillon : 19-84927

Prélèvement du : 02.07.2019  
 Secteur : 4361+ - Réseau de Saint-Cergue  
 Lieu de prélèvement : RE-02 - Réseau Ouest - C/o Derillat - Robinet extérieur, Route de la Prangine 11, 1264 St-Cergue  
 Dénomination spécifique : Eau de boisson dans le réseau de distribution

## Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	31 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

**Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.**

## CONCLUSION DU DOSSIER

**Les mesures prises pour supprimer la contamination peuvent être levées.**

#### ÉMOLUMENTS

Les émoluments comprennent les frais d'analyses et les frais administratifs. Une facture vous parviendra prochainement par courrier séparé.

Émoluments : 357.00 CHF (Montant HT)

#### VOIES DE DROIT

Conformément aux articles 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), vous avez le droit de former opposition à nos décisions, par écrit auprès du Chimiste cantonal, dans un délai de 10 jours dès réception du présent rapport. L'opposant supportera les frais de la procédure de réexamen si son résultat lui est défavorable.

#### REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

LE CHIMISTE CANTONAL



